

LISTE DE VÉRIFICATION DES CRITÈRES DE PRESCRIPTION



TARO-Acitretin

PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA GROSSESSE





TARO-Acitretn

Nom de la patiente : _____ Date: _____

Nom du médecin : _____

La « Liste de vérification des critères de prescription » a été établie pour aider les médecins à déterminer la compatibilité et l'admissibilité des patientes quant à savoir si elles peuvent suivre un traitement au Taro-Acitretn (acitrétine).

À moins que le médecin traitant ne considère que tous les critères indiqués ci-dessous sont satisfaits, le Taro-Acitretn (acitrétine) est contre-indiqué pour les femmes en âge de procréer.

Il est recommandé que ce document, ainsi que le formulaire de consentement éclairé signé de la patiente, soient conservés dans le dossier médical de la patiente pour référence ultérieure.

Le Taro-Acitretn (acitrétine) est contre-indiqué en cas de grossesse. Le Taro-Acitretn (acitrétine) est un médicament hautement tératogénique qui ne doit pas être utilisé par les femmes enceintes ou qui ont l'intention de le devenir. Le Taro-Acitretn (acitrétine) est également contre-indiqué pour les femmes en âge de procréer à moins qu'une contraception stricte ne soit prise quatre semaines avant le début du traitement, pendant le traitement et pendant au moins trois ans après son arrêt.

<u>Le Taro-Acitretn (acitrétine) NE DOIT PAS être prescrit si la réponse à n'importe laquelle des questions suivantes est NON ou si le formulaire de consentement éclairé n'a pas été signé.</u>	OUI	NON
1. Fiable et capable de comprendre les instructions : La patiente est considérée fiable et capable de comprendre et suivre toutes les instructions relatives aux mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation du Taro-Acitretn (acitrétine).		
2. Comprend le risque de malformations fœtales : La patiente a reçu et lu la documentation écrite et a été oralement conseillée sur le risque élevé de malformations fœtales graves associées à la prise de Taro-Acitretn (acitrétine) quatre semaines avant et pendant la grossesse et que le risque demeure pendant trois ans après la fin du traitement,		
3. Comprend et est apte à utiliser une contraception efficace : La patiente comprend l'importance d'utiliser deux types différents de contraception efficaces et complémentaires et est apte à se conformer aux instructions pour une utilisation adéquate un mois avant le début du traitement au Taro-Acitretn (acitrétine), pendant le traitement et pendant au moins trois ans après son arrêt.		
4. Comprend les conséquences possibles d'un échec de la méthode contraceptive : La patiente comprend qu'un échec de la méthode contraceptive peut donner lieu à une grossesse, avec le risque que le bébé naisse avec de graves anomalies congénitales. Il a été conseillé à la patiente que si elle soupçonnait un échec de la méthode contraceptive pendant le traitement au Taro-Acitretn (acitrétine), elle devait contacter sans attendre son médecin pour discuter des options qui s'offrent à elle.		



TARO-Acitretin

	OUI	NON
5. Capable de se conformer aux exigences en matière de tests de grossesse : La patiente a obtenu deux tests de grossesse négatifs d'un laboratoire agréé. Le premier test a été réalisé lors de l'évaluation initiale et le second pas plus de trois jours avant de commencer le traitement au Taro-Acitretin (acitrétine). La patiente comprend qu'en prenant du Taro-Acitretin (acitrétine), des tests de grossesse doivent être réalisés dans un laboratoire agréé tous les 28 jours et qu'un test de grossesse négatif réalisé pas plus de trois jours avant est requis avant tout renouvellement d'ordonnance. La patiente comprend que des tests de grossesse réguliers réalisés tous les un à trois mois dans un laboratoire agréé sont requis pendant au moins trois ans après la fin du traitement.		
6. Comprend l'exigence relative à la date de début du traitement : La patiente a été conseillée et comprend qu'elle doit prendre sa première dose de Taro-Acitretin (acitrétine) le deuxième ou le troisième jour du cycle menstruel suivant, à moins qu'elle ne suive un traitement qui l'empêche d'avoir les règles (p. ex. une contraception hormonale de longue durée, un dispositif intra-utérin libérant de la progestérone).		
7. La patiente n'allait pas.		
8. Comprend l'exigence requérant de ne pas consommer d'alcool : La patiente comprend qu'elle ne doit pas boire de l'alcool ou en consommer dans les aliments ou les médicaments pendant son traitement au Taro-Acitretin (acitrétine) et pendant au moins deux mois après son arrêt.		
9. Comprend la restriction en matière de don du sang : La patiente comprend qu'elle ne doit pas donner son sang pendant son traitement au Taro-Acitretin (acitrétine) et pendant trois ans après la prise de la dernière dose.		
10. La patiente comprend que si elle tombe enceinte à tout moment du traitement, elle doit arrêter de prendre ses capsules de Taro-Acitretin (acitrétine) et contacter son médecin immédiatement.		

Avant de commencer un traitement au Taro-Acitretin (acitrétine), le médecin traitant doit considérer que la patiente satisfait à TOUS les critères indiqués ci-dessus.

Des informations de sécurité importantes sur le Taro-Acitretin (acitrétine) et le Programme de prévention de la grossesse sont disponibles sur le site Web Taro-acitretin.ca.

Pour parler à un représentant du service à la clientèle ou pour signaler un effet indésirable, veuillez contacter le service à la clientèle de Taro Pharmaceutical Industries Ltd. au 1 (800) 268-1975.